



CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, Dépositaire Central des Valeurs Mobilières, a l'honneur de porter à la connaissance de ses adhérents, des investisseurs et du public que le Fonds Africain de Garantie et de coopération économique (FAGACE), émetteur de la valeur # FAGACE 5,25% 2014-2019 # procédera le 12-02-2016 à l'amortissement du capital à hauteur de F CFA 438 850 000 (quatre cent trente-huit millions huit cent cinquante mille) et à la mise en paiement des intérêts afférents à l'échéance de février 2016. Le coupon net à percevoir par obligation est de F CFA 262,5 et la date d'ouverture des opérations d'encaissement auprès des guichets des Prestataires de Services d'Investissement est fixée au 15 Février 2016.

Eu égard à l'amortissement partiel du principal, la valeur nominale s'établit désormais à F CFA 8 750, les quantités titres restent invariables et sont de 351 080 obligations.

Directeur Général
Evou Mekou Dieudonné